Démocratisation

Regard syndical sur l'histoire de la démocratisation de l'EPS depuis les années 60

Jacques Rouyer* raconte comment la profession et son syndicat ont fortement contribué à une démocratisation encore insuffisante et fragile de l'EPS, tout en travaillant inséparablement à construire des contenus éducatifs riches d'ambitions culturelles et sociales.

Avertissement: une histoire à contre pied?

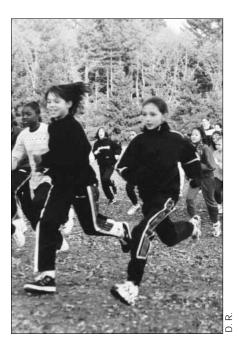
Effectivement l'histoire de la démocratisation de l'EPS dans le second degré ne se réduit pas à la bataille pourtant capitale des postes, des horaires et du recrutement. L'enjeu quantitatif s'est doublé d'un enjeu qualitatif d'importance : la construction identitaire de la discipline, d'ailleurs inachevée et encore controversée. Le sens global de cette construction fut et reste le dépassement des conceptions généralistes et dualistes comme des pratiques empiriques pour aller, selon moi, vers une approche fondamentale des enseignements culturels des APSA.

Il n'est pas étonnant que les points de vue pédagogiques et idéologiques opposés qui ont traversé la profession aient induit des visions de l'histoire très différentes et souvent proches d'une franche dénaturation.

Ainsi quand Pierre Parlebas estime que « les 10 de 1967 consacrent le sport comme vecteur fondamental de l'EP » et que « les pratiques éducatives sont officiellement devenus une grande entreprise de préparation au sport »¹, il écarte d'un revers de main tout le travail commencé dès les années 50, visant la construction d'une éducation sportive spécifiquement scolaire. On imagine la vision faussée de l'histoire qui peut découler de ce contresens.

De même, dans leur livre « L'EP de1945 à nos jours, les étapes d'une démocratisation », M. Attali et J. Saint-Martin, en ignorant le conflit immédiat des deux orientations « sportives » – éducative et critique ou conforme au modèle dominant – sont conduits à confondre la démocratisation d'une EPS qui se transforme, avec la simple diffusion quantitative de la culture sportive existante ². Ce contresens est répété dans l'article

* Secrétaire général du SNEP de 1972 à 1997.



de la revue EPS n°310 avec ce concept unilatéral contestable de « sportivisation », ce qui a conduit Robert Mérand à faire lui-même une réponse méritée dans la revue EPS de septembre 2005. Notre « histoire » va donc essayer de montrer que l'EPS, tant pour ses conditions d'existence que pour son contenu, a été en permanence au cœur d'un rapport de force dans lequel le SNEP a ioué le rôle principal. Ce fait ignoré par la plupart des histoires existantes, assez bien rendu par J.-L. Martin ³ si I'on oublie son obsession anticommuniste est enfin reconnu dans les trois thèses récentes de M. Attali, G. Véziers et W. Chameyrat. Enfin les actes du colloque de Dijon sur le rôle du SNEP qui viennent de paraître, constituent un nouvel apport plus objectif 4.

D'autre travaux mériteraient une étude critique (Klein ,Delignières, Arnaud, Terret, Travaillot) mais l'objectif est ici simplement d'attirer l'attention sur la nécessité de se donner une problématique liant le pédagogique, le syndical et le politique

en considérant l'EPS d'abord comme un enjeu culturel et social.

Préambule : du point de départ au point d'arrivée : quelle trajectoire ?

Comment est-on passé de la situation de 1969 à celle d'aujourd'hui, sur les deux plans quantitatif et qualitatif, en postulant que rien n'allait de soi?

Le quantitatif.

- 1969: 3 millions d'élèves avec 4h pour les 600 000 lycéens et 1h 1/2 pour les collégiens, 400 000 licenciés dans le sport scolaire (ASSU), ceci avec 16 000 enseignants dont 8 000 professeurs.
- 2004 : 4,6 millions d'élèves, 2 h en second cycle plus des options, 3 h en 1^{er} cycle et pour les bac-spro, 4 h en sixième, 860 000 licenciés UNSS, ceci avec 35 000 enseignants dont 28 000 professeurs et 3 000 agrégés.

Il s'agit donc d'une démocratisation quantitative très relative mais qui signifie aussi la fin de l'utopie des 5 heures.

Le qualitatif.

Mais de quelle démocratisation s'est-il agit? L'EPS n'a-t-elle pas été le théâtre d'un enjeu social et culturel nouveau : celui de la démocratisation d'une culture



- **1.** Revue des Cemea, n° 517, janvier 2005, p.72.
- 2.On trouvera sur le site :

www.contre pied.net (rubrique histoire) une étude critique complète de cet ouvrage qui ignore notamment le jeu des rapports de forces autour de l'EPS. Cf. également le n°16 de *Contre Pied*.

- **3.** « Histoire de l'éducation physique sous la V° République », Tomes 2 et 3,2002/2004, Vuibert. Plusieurs études critiques de ces ouvrages, ainsi qu'un échange de correspondance avec l'auteur figurent sur le site de *Contre Pied*: www.contrepied.net (rubrique histoire). Cf. également le n°16 de *Contre Pied* et le n°731 du bulletin *SNEP* de mars 2005
- **4.** « *Le SNEP, une histoire en débat* » Dijon, Territoires contemporains, Cahiers de l'IHC n°9

1 heure d'EPS, j'ai connu...

Jean-Michel Langlet

A l'issue de mes études à l'UEREPS Paris Lacretelle (IPEPS), je suis nommé à la rentrée 71 au collège Henri Baumont, à Beauvais. Ouvert en octobre 67, cet établissement (type sous-Pailleron) rassemble des enfants de la nouvelle ZUP et de villages environnants. Déjà en sureffectif (plus de 1000 élèves), il voit fleurir les « préfas ». Les installations sportives ? Un gymnase de type B, et deux plateaux, dont un Hébert (poutres sur le pourtour, portique). Vu la météo locale et un drainage mal fait, les dits plateaux sont inondés une bonne partie de l'année.

La plupart des enseignants sont instituteurs ou PEGC, et en EPS, je suis remarquablement accueilli par Solange (inoubliable) et Jean-François. Il y a plus de 40 classes, une trentaine ont 1 heure d'EPS, une douzaine 2 heures. On est bien loin des 5 heures que j'ai connues comme lycéen, bien loin aussi des instructions officielles. Mais je me rendrai bientôt compte que d'autres collègues de l'Oise sont encore plus mal lotis, avec 1 heure pour toutes les classes, ou encore des classes sans EPS.

En 71/72, l'armée décide d'utiliser les compétences des jeunes enseignants d'EPS en les envoyant accomplir leur service... dans les commandos ! J'en suis ! A la rentrée 72, pas d'amélioration quant aux horaires, et les effectifs ont encore augmenté.

Déjà engagé dans l'action syndicale (élu « étudiant salarié » au congrès de Nice du SNEP en 69), j'intègre le bureau départemental de l'Oise. Déjà le gouvernement de l'époque se propose de sortir l'EPS, notamment les activités sportives, de l'école. Ce par le biais des Carrefours sportifs, des CAS, des animateurs, et en comptabilisant dans l'horaire élève, les activités en club, les heures d'AS, etc. La résistance de la profession, organisée par le SNEP, bloque les attaques les unes après les autres. En 73, Comiti est remplacé par Mazeaud à la Jeunesse et Sport, avec la même orientation. Nous bataillons contre les CAS-optionnel facultatif-, contre l'AS en HS, contre les transferts, et pour les 5 heures.

Année scolaire 74/75 : à l'occasion de la préparation du Congrès national du SNEP, l'AGD de l'Oise se tient en présence de Marcel Berge, Secrétaire général. Si tous les collègues s'accordent à trouver les horaires scandaleusement insuffisants, un vif débat s'instaure entre ceux souhaitent assurer « quand même » un peu d'EPS à tous, et ceux pour qui 1 heure représente une caricature d'EPS, refusant le saupoudrage, quitte à ce que des classes n'aient pas du tout d'EPS à l'emploi du temps. Une majorité finit par se dégager pour revendiquer une première étape à 3 heures, et n'accepter en aucun cas moins de 2 heures. Cette position sera reprise par le Congrès académique d'Amiens, puis par le Congrès national de Bourges.

La mise en œuvre de ce mot d'ordre, souvent difficile et douloureuse, permettra progressivement de mettre en évidence un nombre croissant de classes sans EPS, et d'organiser des actions en liaison avec les parents pour des créations de postes

Aujourd'hui, toujours dans le même collège, pour 560 élèves, nous sommes 7 profs

30 ans plus tard on peut se dire qu'on n'a pas complètement perdu son temps...

●◆ sportive, elle-même conçue dans une visée humaniste grâce à la conjonction d'enseignants sportifs idéalistes et des idées progressistes issues de la Libération? Ce projet trop ambitieux pour la société française inégalitaire des années 60 concernait toute la société et pas seulement le cercle de l'école. Y aura-t-il alors un front cohérent, une alliance, entre militants d'une éducation sportive citoyenne et ceux des mouvements sportifs et culturels démocratiques (FSGT, UFOLEP, offices municipaux des sports, mouvements de jeunesse, etc.) pour résister au modèle de plus en plus dominant marqué par l'élitisme et la marchandisation et

s'opposer aux politiques globalement conservatrices?

Ce cadre général explique que le processus de construction de la discipline se soit fait schématiquement dans une sorte de lutte sur deux fronts de la part de la majorité de la profession représentée par le SNEP : d'une part contre le courant de fait « animation sportive », c'est à dire les idées et pratiques dominantes du sport officiel et de la société, (le sport se pratique mais ne s'enseigne pas), d'autre part, contre l'illusion scientiste d'une EP de base, générale ou transversale, option rejoignant le courant antisportif. Pour la majorité des enseignants, la perspective d'un « autre sport » éclaire la route, ce qui ne signifie pas la maîtrise immédiate des moyens pédagogiques et didactiques adéquats, comme l'étude de J. Marsenach dans ce même numéro, sur l'évolution de la séance, en témoigne.

Il nous semble que c'est cette problématique qui permet de rendre cette histoire intelligible en liant les enjeux quantitatifs et les enjeux qualitatifs, institutionnels et pédagogiques de l'EPS. Soulignons que cette problématique ne concerne pas seulement le rapport EP/culture sportive. Nous avons tenté dans le n°13 de Contre Pied de montrer à la fois le parallélisme et les différences de l'histoire du rapport EP/danse mais au fond l'enjeu culturel est le même. D'autres enjeux qualitatifs collatéraux doivent être mentionnés : la nature du cadre institutionnel imposé à l'EPS et lié au ministère de tutelle (JS et/ou EN ?) ; l'école ; l'extra-scolaire ; le club ; le nombre et la nature des enseignants recrutés (professeurs, maîtres puis professeurs adjoints (PA), professeurs de collège bivalents voire animateurs divers); enfin les enjeux des programmes ; de l'évaluation ; de la FPC ; des équipements, de la place et du rôle du sport scolaire. Enfin dans le jeu des forces syndicales en présence, il faut citer le SNEEPS-FEN, syndicat moins nombreux, représentatif des PA et qui a joué selon les circonstances un rôle d'allié ou de concurrent ; la FEN, fédération de l'EN (500 000 adhérents) dont le SNEP a été membre avec des relations plutôt difficiles, et enfin le SNES, syndicat du second degré et partenaire constant pour la démocratisation du second degré. Les forces syndicales, outre leur intervention propre, ont naturellement joué utilement des concurrences politiques existantes entre la droite et la gauche.

Deux parties s'imposent pour cette his-

toire: l'EPS sous la tutelle Jeunesse et Sports jusqu'en 1981, puis l'EPS sous la tutelle de l'Éducation nationale.

Première partie :

1967-1981, une démocratisation empêchée sous la tutelle de Jeunesse et Sports.

1967/1968/1969: trois années qui confortent l'utopie des 5 heures d'éducation sportive.

1967: les IO.

1968 : une grande révolte sociale et culturelle.

1969: le SNEP change d'orientation. On peut parler d'une conjonction exceptionnelle.

1967: Les IO de 67, au delà des compromis de formulation, font de la culture sportive l'objet principal d'enseignement de l'EP. Elles enregistrent en fait un mouvement pédagogique commencé dès les années 50 et illustré dans les années 60 par les réalisations de Corbeil, de Calais, du lycée Turgot et de beaucoup d'autres, le rayonnement des ENSEPS, du stage de Sète, etc. Les circulaires du 20 juin 59 puis celle du 21 Juillet 1962 avaient déjà opéré le passage de la demi-journée de plein-air à la demi-journée de sport. Dans les faits, une continuité pédagogique s'était déjà installée pour les lycées qui bénéficiaient de 4 ou de 5 h. La moyenne réelle tournait autour de 3 h. début 1960. Pourtant la création en 1963 de l'école « moyenne » pour tous jusqu'à 16 ans va entraîner une 1ère vaque de scolarisation et la multiplication de nouveaux collèges et compliquer ainsi l'enjeu des horaires. C'est aussi le moment - ceci explique cela - où vont être créés les PEGC bivalents (profs d'EPS- français et autres disciplines)... contre l'avis du SNFP

1968: L'imposant mouvement ouvrier et universitaire de mai 68 va peser : les postes au CAPEPS passent de 718 à 1050 puis à 1100 en 1969. L'idée d'une école démocratisée et ouverte à la culture moderne est renforcée malgré la nouvelle majorité de droite. Pour l'université, ce sera la loi E. Faure, mère des STAPS. En décembre, se tiennent à l'initiative du SNEP de l'époque, les premiers « États généraux de l'EP et du sport éducatif ». Le titre significatif, les partenaires rassemblés – parents, autres enseignants, mouvements laïques - vont en faire la première initiative d'envergure pour populariser dans la société, non sans

Si, si, jai connu les 5 heure d'EPS

Jean Vuillez Promo ENSEP 56-59

De deux facons :

d'abord comme élève, au lycée intégré à l'école nationale d'horlogerie, à Besançon. J'entrais en 6e pour l'année 45-46. Une date ! Ca s'appelait « les 6e nouvelles », avec 5 heures d'EPS par semaine : deux fois une heure intra-muros et une séance de 3 h de « plein air ». J'étais très heureux de ce régime car enfant, j'aimais l'activité physique.

Le contenu n'était pas très « moderne » mais, cependant déjà varié (éclectique) car « la guerre des méthodes » pointait son nez :

1en 6e, avec le vieux prof M. (qui refusait d'aller en salle!) c'était, dans les deux séances d'une heure intra-muros, c'est à dire dans la cour, la mise en œuvre scrupuleuse de la « méthode naturelle G. Hébert avec travail en « vagues » sur le « plateau » de toutes les « familles » (sauf natation!). Nous n'avions pas de vestiaires : les bancs le long du bâtiment faisaient l'affaire.

 $_1$ En 5e, avec le jeune prof H., c'était au contraire, « des mouvements » de gym « construite » et des cross.

1En 4e, avec L. (futur J.A. athlétisme) c'était « du sport », surtout des courses. La séance de trois heures de « plein air » c'était autre chose : nous partions « dans la nature » (le vieux M. nous accompagnait sur son vélo) ou nous pratiquions essentiellement ce qu'on appelait « les grands jeux » (prise de foulards, course au trésor, jeux de pistes). Très rarement hélas, un ballon, en récompense, était sorti pour « un foot » sur terrain vague, 14 contre 14. Les meilleurs disaient : « faut s'faire des passes ! ». Pour le contenu de ce plein air, il y avait les conflits entre profs. J'ai des souvenirs d'accrochages sévères dans les années 50-51-52... C'était déjà, concrètement, « les vieux jeux » contre les « sportifs » (c'est à dire les profs qui,

Puis, comme prof d'EPS...

à l'AS animaient sport co et athlé).

Durant ma vie professionnelle, j'ai fait, essentiellement l'expérience des horaires insuffisants. Sur cette toile de fond de misère, une exception : les « horaires aménagés » au lycée pilote Alain Borne, bien équipé, à Montélimar dans les années 60. C'était « une expérience pédagogique » : comprendre : opération politique de diversion, limitée dans le temps (3 ans), s'adressant d'abord à quelques classes de 6e puis de 5e et ceci pour un petits nombre d'établissements. Ces classes bénéficiaient de 6 heures 30 d'EPS: quatre fois une heure et une fois deux heures trente. Théoriquement « l'aménagement des horaires » devait permettre de placer ces nombreuses heures à des « moments favorables ». Hélas, les impératifs d'emploi du temps de ce lycée de 1700 élèves ont fait voler ces principes en éclats... La collation de 10 heures et le repos allongé ont eux aussi disparu. Cette « expérience pédagogique » n'a pas duré et n'a pas été étendue, dommage! Cependant, malgré une mise en œuvre boiteuse, les élèves des 6e et 5e concernées étaient, très majoritairement, heureux et pleins d'une belle vitalité. Les 6 heures 30 des « H.A. » prouvaient le bien fondé du principe des 5h surtout avec u contenu sportif : gym, atlhé, sports co!

J'ajoute une autre expérience entre 87 et 94 : au collège des Petits Sentiers, à Lucé (28) le jeune chef d'établissement a aménagé, à notre demande, l'emploi du temps pour supprimer l'absurdité de la séance d'une heure : les 3 h hebdomadaires sont devenues deux fois deux heures en semaine A et une fois deux heures en semaine B. Les semaines A, outre le rythme physique favorable, permettaient un contact reforcé et enthousiasmant avec les élèves. CQFD

discours opportuniste, une véritable éducation sportive à l'école.

1969

Mai: le SNEP (4500 syndiqués, 90% aux élections professionnelles) se donne une nouvelle majorité qui affiche un projet pédagogique culturel et sportif lié à une exigence de démocratisation sociale et au choix d'un syndicalisme d'action collective. Le fait ne passe pas inaperçu pour les pouvoirs publics qui savent



qu'un bras de fer va commencer sur les politiques de l'EPS.

22 juin : le Premier ministre Chaban-Delmas, sportif et ancien résistant, affirme à l'Assemblée nationale « Les 5 heures d'EPS, nous n'en démordrons pas ». 3 et 4 juillet : parution des Arrêtés qui fixent à 5 h les horaires du second degré, suivis d'une circulaire en septembre 1969 qui donne un contenu amélioré des IO de 67 (a côté, le 1^{er} degré se voit doté du tiers temps pédagogique avec 6 heures d'EPS !)

Au total, pour la profession et au-delà, le rêve des 5 heures d'EPS peut alors être pris au sérieux.

La barre de la démocratisation est donc placée très haut ! On peut y voir l'effet des influences conjuguées des enseignants d'EPS souvent d'origine modeste, des milieux sportifs, du mouvement populaire issu de la libération, de l'influence communiste, du volontarisme sportif gaulliste.

1969/1970/1971 : ou comment contourner les 5 heures.

Joseph Comiti, secrétaire d'état en 1969, interrogé en 1994 par J.-L. Martin (note 3) résume ainsi la situation : « Avant, il v avait 2 h d'EP et 3 h d'activité sportive et de plein air. Edgar Faure (ministre de l'EN après mai 68), qui était prêt à dire n'importe quoi, avait promis en 1968 que I'on ferait 5 h d'EP et pendant tout mon séjour rue de Châteaudun, j'ai traîné ce handicap... Nous avions les professeurs pour faire 2 h, pas pour en faire cinq ». C'est à partir de ce constat, et compte tenu des budgets de rigueur qu'une série de tentatives vont être faites successivement pour imposer des « solutions » dont les enseignants ne vont pas vouloir parce qu'elles dénaturent l'EPS de différentes manières en confondant EP et sport existant.

La première tentative se concrétise fin 69-début 70 : des animateurs à l'école! « Retour en arrière ? », c'est le titre d'un bref article du collectif des enseignants du lycée de Corbeil (bulletin SNEP, février 70) qui dénonce les propos tenus par le représentant du Secrétaire d'État à la commission du VIe plan, propos consistant à faire assurer 2 h d'EP fondamentale par les enseignants et 3 h d'activités sportives avec des animateurs. C'est un bel exemple des conséquences pédagogiques d'une politique de pénurie. Dans cet article, l'équipe d'enseignants rappelle un principe : « Le sport n'est pas éducatif en soi mais sa pratique doit être rendue éducative (contenu et formes pédagogiques) », citation utile pour certains historiens qui n'ont pas perçu cette exigence collective. Au même moment, variante du projet précédent, l'idée de « carrefours sportifs » – structure mixte école-club-municipalité – est aussi avancée. Enfin une proposition sans lendemain est faite aux maîtres d'accepter de travailler 27 h en échange d'une forte augmentation de traitement.

Très logiquement le SNEP organise la riposte.

Le 10 Mars 1970 : c'est la première grève d'ampleur des professeurs d'EPS accompagnée d'une campagne de presse dynamique. Le refus des animateurs à l'école est un des motifs principaux à côté de l'exigence du maintien des ENSEPS, d'un recrutement accru au CAPEPS (Il sera de 800 postes) et du rattachement à l'EN!

La deuxième tentative se trouve dans la circulaire du 9 septembre 71 dont le but politique principal est de fixer des objectifs réduits présentés cependant comme provisoires : 2 h au lycée, 3 h au collège, ce qui va se traduire par une vaste opération de transferts de postes des lycées vers les collèges, laquelle provoque une résistance forte et efficace des équipes d'établissement. Mais ce qui est en plus remarquable dans cette circulaire, c'est ce que le bulletin SNEP de septembre 71 désigne comme « un appel sans pudeur aux organismes privés ». En effet, est introduite pour le second cycle, une différenciation entre horaires « élèves » et horaires « enseignants », ce qui permettrait de prendre en compte (avec fiche navette!) les heures en clubs d'un sport choisi. Le tollé général que cette tentative provoque au Parlement va conduire le secrétariat d'état à retirer sa proposition.

1970 : naissance d'une grande alliance durable pour la démocratisation de l'EPS.

Préparées par 300 assises locales, les assises nationales de l'EP du sport et des activités de pleine nature rassemblent 600 délégués à Paris, les 23 et 24 mai. Représentant une quarantaine d'organisations nationales (parents d'élèves OMS, collectivité locales, médecins, mouvements laïques, de jeunesse et d'éducation populaire, syndicats FSGT, UFOLEP), ce sont de véritables « états généraux » à l'échelle de la société civile qui vont avancer de fortes revendications pour l'EPS à l'école et pour le sport populaire, et ceci sans confusion des secteurs. Cet événement auquel le SNEP a beaucoup contribué va peser en faveur du CAPEPS (1030 postes en 1971, 1050 en 1972) et pour le vote

d'une troisième loi-programme d'équipements sportifs. Un « comité pour le doublement du budget J-S » va naître de ces assises. Il sera pendant 10 ans à l'origine de nombreuses initiatives, telle la manifestation de 10 000 personnes le 8 juin 1972 devant le secrétariat J S pour un meilleur budget. Notons que cette alliance a été contestée logiquement par la minorité du SNEP s'opposant au sport. Pourtant le mouvement des assises va réclamer le recrutement de professeurs formés à l'université, le rattachement de l'EPS à l'EN et refuser les animateurs à l'école. Cela va probablement faciliter la présence de ces exigences dans le programme commun signé par la gauche (PS-PCF-MRG) en 1972 et leur concrétisation en 1981.

D'une manière générale, au cours de cette histoire, le SNEP a mis en œuvre une stratégie d'alliance diversifiée pour créer sur l'enjeu EPS le rapport de force le meilleur possible à l'échelle de la société.

1972-1975 : l'invention des CAS... et leur échec.

C'est la troisième tentative pour contourner les 5 heures. Mais cette fois le ministère Jeunesse et sports (JS) a mis au point une réponse très élaborée, politique, institutionnelle, pédagogique, à la question de la démocratisation : c'est la « nouvelle orientation de l'enseignement sportif » exposée dans la circulaire du 1er juillet 1972 (après deux circulaires de transition) dont le fond peut se résumer ainsi : puisqu'il n'est pas possible d'introduire des animateurs à l'école ne peut-on pas les employer sur des lieux où l'on fera venir les élèves? (Le professeur, excellent maître, fera un bon contremaître assisté de 10 animateurs dotés d'un brevet de spécialité!).D'où l'idée de « structures nouvelles » : les centres d'animation sportives (CAS), situés hors de l'école comme entité administrative Jeunesse et sports, située sur une base matérielle d'APS. Une opération séduction est habilement menée avec le concours des inspecteurs JS, du SNEEPS, ceci au nom de l'ouverture vers les pratiques nouvelles et d'une pédagogie optionnelle « moderne », ceci pour opérer en fait un glissement hypocrite vers le facultatif. L'enjeu touche donc à la fois le contenu de l'EPS et le rôle de l'école.

Le SNEP consacre son congrès d'Orsay d'avril 72 à clarifier les enjeux. Ce congrès affirme dans une déclaration générale que la rénovation pédagogique et sportive de l'EPS, ne se confond pas avec l'animation sportive extra scolaire ni avec la mise en cause de l'obligation scolaire et de la gratuité (supprimée pour les piscines, patinoires, centres d'équitation etc...); et ceci sans pour autant proposer le retour à l'EP de base et au conformisme scolaire 5. C'est une belle illustration de cette lutte sur deux fronts évoquée dans le préambule .Un appel au boycott des CAS est lancé, ainsi que des actions décentralisées afin de récupérer les moyens en postes et en crédits pour les établissements. Progressivement, l'opposition s'élargira : parents, chefs d'établissement, offices municipaux des sports, et enfin la FEN et le SNEEPS après de sérieux flottements. Joseph Comiti qui avait rêvé d'implanter un millier de CAS, doit se contenter de 350 et, découragé, cède son poste fin 73 à Pierre Mazeaud qui va poursuivre l'opération sans trop de conviction. En trois ans, c'est donc l'échec de ce qui aurait pu être une forme de démocratisation d'animation sportive d'état sous la forme d'un service public Jeunesse et sport hors école. Ce bilan est ignoré dans le livre déja cité (note 2)

En parallèle commence une réduction des postes offerts au CAPEPS (870 en 1973) alors que le recrutement professeurs de collèges bivalents y compris pour l'EPS et la mise en cause du sport scolaire

1972-1975 : la démocratisation payée par le sport scolaire ?

Le forfait de 3 h pour l'animation du

LUXE OU NECESSITE?

Brochure diffusée en 1975 à 120 000 exemplaires, dans la campagne contre les CAS et la loi Mazeaud.

sport scolaire (décret de 1950) a toujours été trouvé excessif par tous les ministères. A défaut d'augmenter les maxima de services, la volonté de récupérer des heures pour l'EPS a été une constante. De plus certains milieux sportifs étaient hostiles à un sport scolaire autonome. La première idée de J. Comiti a donc été de proposer l'animation en heures supplémentaires plus ou moins imposées Deux fortes grèves, les 7/12/72 et 23/01/73 obligeront à l'abandon de ce projet. Il sera quand même repris par P. Mazeaud en 1974 qui, espérant séduire avec l'offre d'heures supplémentaires, laisse le libre choix aux enseignants, lesquels vont à l'appel du SNEP opter à 90% pour garder l'animation de l'AS dans leur service.

L'affaire en reste là et il faudra attendre 1978 pour connaître une nouvelle tentative brutale et autoritaire.

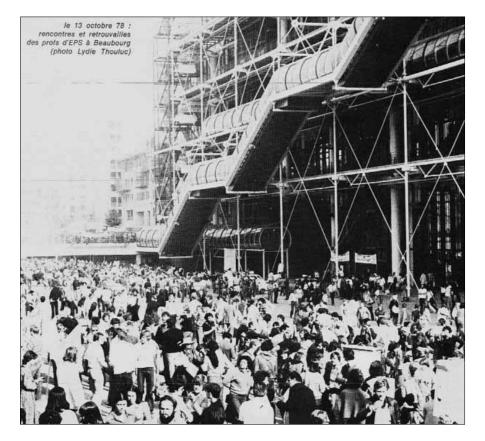
Soulignons de 1972 à 1975 les progrès remarquables de la démocratisation du sport scolaire lui-même, effectifs doublés en 5 ans notamment grâce aux districts-masse assortis d'autres changements qualitatifs, ce qui n'est pas sans signification pour une certaine idée de la démocratisation culturelle, l'EPS peut-elle vivre en effet sans le prolongement de l'AS? Enfin ce progrès signifie aussi la démocratisation des pratiques féminines.

1974-1975: la démocratisation grâce aux clubs privés?

Symbolique à plusieurs titres sera la loi Mazeaud pour l'EPS, dont la rédaction est entreprise avec en toile de fond un très mauvais projet de budget J S pour 1975.

D'abord, son article 3 condense les trois composantes d'une politique de pénurie : « L'EP de base à l'école » est distinguée de l'initiation sportive située hors l'école, à la fois dans les CAS et – fait nouveau – dans les clubs privés dont le recours est légalisé, sous réserve d'obtenir quand même d'une « habilitation à cet effet ». C'est P. Mazeaud luimême qui défendra à l'Assemblée ce point de vue « pédagogique » éclairant! Symbolique aussi cette loi votée à la sauvette en novembre 1975, dans le sens où elle ne sera pas appliquée.

5. La déclaration d'Orsay indique : « L'école doit être l'institution qui assure la formation fondamentale et le développement des aptitudes physiques. Elle doit répondre au droit de tous de recevoir un enseignement moderne et scientifique des activités physiques et sportives de notre temps ».



L'hostilité est en effet générale, côté parents, enseignants et étudiants bien sûr, mais aussi du côté du mouvement sportif et des collectivités locales qui se méfient des charges nouvelles et de l'étatisme

Le ministre ayant eu la mauvaise idée de faire un tour de France d'information provoquera la tenue, grâce au SNEP, d'une vingtaine de manifestations d'enseignants, d'étudiants et de parents réclamants les moyens pour démocratiser l'EPS.

Au même moment, deux faits vont concerner de façon paradoxale l'enjeu « Quels enseignants? »: un professoratadjoint d'EPS est créé avec l'arrière pensée évidente de concurrencer le professorat, ce corps moins cher est conçu pour être « à cheval » sur le scolaire et l'extrascolaire, un Deug-STAPS est enfin institué, mais selon le ministre c'est surtout pour permettre des débouchés dans le privé à ceux qui échoueront au CAPEPS. (600 postes au CAPEPS 1974, 570 en 1975...) ce qui explique pourquoi les étudiants envahissent alors chaque année la pelouse de Charléty pendant les championnats de France universitaires) devant le ministre excédé!

En 1974, une plaquette pour la démocratisation de l'EPS titrée « EPS, luxe ou nécessité ? » est produite par le SNEP et diffusée à 120 000 exemplaires. En plus d'un argumentaire contre les CAS et la loi Mazeaud, la plaquette se prononce « pour un véritable enseignement fondamental des APS » à l'école et pour les 5 heures « objectif pédagogique raisonnable ».

En 1975, le congrès de Bourges du SNEP, «... appelle à refuser d'enseigner à moins de 2 heures par classes » (voir en encadré le témoignage de Jean Michel Langlet). Ce mot d'ordre est très significatif de l'état d'une démocratisation qui court après la croissance des effectifs du 1^{er} cycle.

En mars 1977, le ministre Haby en liaison avec le secrétaire d'État prend par arrêté une décision paradoxale en fixant à 3 heures l'horaire des 6^e. D'une part, c'est le premier abandon officiel des 5 h en collège, d'autre part la circulaire d'application de juillet 1977 prescrit prioritairement 3 h pour l'horaire de toutes les 6^e, ce qui sera sur le terrain un point d'appui positif (Il manque alors 2200 postes pour le réaliser). Enfin – signe d'une posture défensive – 2 h « optionnelles » pourront s'ajouter aux 3 heures officielles, dans la mesure du possible.

1970-1981 : en parallèle aux conflits, le SNEP prépare aussi l'alternance politique.

Durant cette période une double émulation politique va être bénéfique à la démocratisation de l'EPS D'abord la concurrence droite/gauche, visible au parlement, va porter aussi sur l'EPS grâce aux actions conduites.

Ensuite, à gauche, l'émulation PC /PS va jouer également.

Dès les années 67-68-69 le PCF avait publié des propositions détaillées qui devaient beaucoup à la contribution de militants du SNEP. Refondé en1971, le PS va entreprendre un travail comparable.

Lors de la rédaction du Programme commun de la gauche signé en juin 1972, les revendications de l'EPS vont être intégrées positivement. Les influences du SNEP, des Assises Nationales de l'EPS sont assez visibles dans les objectifs avancés : les 5 h, le rattachement à l'EN, le recrutement et la formation des professeurs par l'université.

En 1973 lors des législatives, puis aux Présidentielles de 1974 par la voix de Marie-Thérèse Eyquem au nom de F. Mitterrand, ces revendications seront remises en avant, ce qui fondera l'appel favorable du SNEP

En 1977, le SNEP publie à l'intention des partis politiques un programme détaillé pour la démocratisation de l'EPS

1978: le SNEP demande des garanties aux partis de gauche lors de plusieurs rencontres.

1981 : le 6 mai dans une interview préparée avec le SNEP et parue dans *l'Équipe* entre les deux tours des présidentielles, le candidat Mitterrand se prononce pour les 5 h 6. (note 7)

1978 : le plan Soisson, ou la démocratisation payée par les professeurs d'EPS.

Virage politique: adieu les CAS, oubliée la loi Mazeaud. Oui, il faut augmenter les horaires annonce le ministre Soisson qui veut séduire les parents d'élèves. Son plan dit de « relance »est une opération brutale de transferts de moyens à l'intérieur du service public pour... démocratiser l'EPS dans le second degré. Mais les enseignants vont en payer le prix: 1 h récupérée sur les 3 h du forfait AS, 2 h supplémentaires imposées, 600 postes pris sur les services universitaires, l'extrascolaire, le secteur de rééducation physique, zéro poste au budget et inversion des recrutements en faveur

6. Je renvoie à l'article détaillé sur la genèse du rattachement paru dans les Actes du colloque de Dijon signalé en note 4 et également à l'article du n°2 de novembre 2004 des « Cahiers d'Histoire », revue du Comité d'Histoire du MJS (Publication de l'INJEP).

du professorat-adjoint (485, contre 400 au CAPEPS en 1979, idem en 1980). S'en suit une riposte exceptionnelle de la profession : 6 grèves nationales, une formidable manifestation le 13 octobre, une guérilla sur le sport scolaire. Mais, malgré un soutien dans l'opinion et la presse, ce ne sera pas suffisant, surtout avec un chapeautage négatif de la FEN et un SNEEPS hésitant. Le plan s'appliquera en grande partie mais le sport scolaire sera maintenu sur une base militante. Pour autant, la cause de l'EPS accumule un capital d'influence important qui va peser en 1981.

Au total la profession en sort meurtrie mais debout et assez fière d'une résistance qui se prolonge en 80-81

Bref bilan de la période 67-81

La question de la démocratisation s'est donc posée pour une population scolaire qui a augmenté de 30% et malgré le passage du nombre d'enseignants de 16 000 à 23 000 (dont 14 000 professeurs), la moyenne dans le second degré dépasse à peine 2 h 1/2 en 1981. Cette période se caractérise par la mise en échec d'une politique de démocratisation d'une animation sportive d'état et d'appel aux clubs privés, par un nivellement des horaires entre collèges et lycées, par une réduction des recrutements et la tentative de privilégier le recrutement de professeurs-adjoints, enfin par des mesures affaiblissant le sport scolaire. En même temps, grâce à une FPC dynamique, les professeurs continuent à construire des contenus culturels spécifiques à l'EPS, ce qui justifie la demande d'actualisation des IO en 1980.

Parallèlement, le SNEP a fait le nécessaire pour préparer une alternative politique favorable à l'EPS.

Seconde partie: 1981-2005: une démocratisation problématique sous la tutelle de l'Éducation nationale.

1981-1982: La démocratisation

Ce n'est pas n'importe quelle intégration de l'EPS à l'EN que le SNEP a proposé et obtenu (note 7) avec la demande d'une structure administrative spécifigue, le Service EPS, et ceci va avoir des conséquences positives durables quant à la démocratisation. L'utilité d'un syndicat spécifique justifierait un commentaire parallèle que les difficultés des enseignements artistiques vont vérifier à contrario).

La question est posée par le SNEP en



En 1981, le Ministre Alain Savary reçoit les dirigeants du SNEP.

terme de rattrapage historique, et d'importantes mesures sont acquises rapidement dès juin 1981 :

le rétablissement du forfait de 3 h, choix pour certains contradictoire avec le progrès des horaires mais capital pour la relance des AS (Cela coûte 1000 postes, a t-on entendu!),

- la création de 3000 postes en 2 ans, l'arrêt des transferts de postes,
- l'arrêt du recrutement des PA, la création d'une agrégation, mesures touchant l'enjeu qualitatif comme l'installation d'une section EPS à l'INRP.
- la décision d'abroger la loi Mazeaud et d'élaborer ce qui deviendra en 1984 la loi Avice avec cet excellent article 2 décalé dans le contexte 1984 : « l'EPS et le sport scolaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles ». Belle définition d'une bonne démocratisation! C'est le thème du colloque du SNEP d'octobre 81, qui réunit 400 participants.

L'utopie des 5 h se maintient : c'est en tout cas en s'y référant que le SNEP et le PS signent un communiqué commun

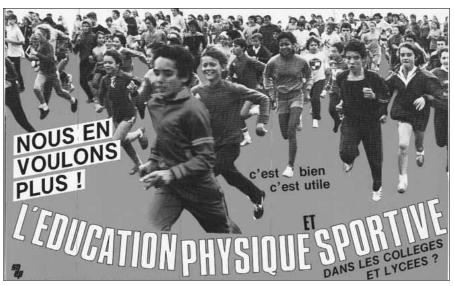
en mai 1982 qui se prononce « à titre d'étape, pour les 4 h en collège et les 3 h en lycée ». Un rapport sera présenté sur cette base à l'Assemblée par le député socialiste J. H. Colonna. Enfin le rapport Legrand sur la démocratisation des collèges retient le principe des 5 h. Mais l'euphorie va vite se dissiper.

Il faudra en effet 10 ans, de 1981 à 1991, pour parvenir aux 3 h collèges sans améliorer l'horaire lycée.

1983-1989: la démocratisation bloquée!

Alors qu'il manque 1500 postes pour les 3 h collèges et qu'une vague démographique s'annonce pour les lycées, une brutale réduction des recrutements est opérée : le CAPEPS tombe à 280 postes en 1983 et à 170 en 1984, puis 240 et 270 pour 1985 et 1986. La profession est déçue, troublée, les étudiants manifestent et le SNEP va appeler le 27 janvier 1983 à la première grève réussie du secteur enseignant face au gouvernement de la gauche unie, en prenant soin d'afficher qu'il s'agit d'une grève « pour » la tenue des engagements pris pour ••







Déclaration du droit à l'Education Physique et Sportive

ARTICLE 1: tous les jeunes ont droit pour réussir à 5 heures d'EPS à l'école et à un sport scolaire de qualité.

ARTICLE 2: tous les enseignants d'EPS ont droit à ce qu'on ne leur gâche pas le métier.

ARTICLE 3: les milliers d'étudiants d'EPS formés et disponibles ont droit au travail.

EN VERTU DE QUOI, MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ARTICLE 4: NOUS EXIGEONS:

- Le recrutement de 2.000 professeurs d'EPS par an

 Des équipements sportifs, des crédits suffisants, des effectifs allégés

La revalorisation de tous les enseignants d'EPS.

ARTICLE 5: les enseignants d'EPS du

vous communiquent le cahier de doléances

suivant:

1989, affiche anniversaire de la déclaration des Droits de l'homme.

l'EPS. « Une nouvelle bataille » de l'EPS est relancée dans le même temps où une nouvelle gestion des moyens – la dotation horaire globale par établissement (DHG) – va mettre l'EPS en concurrence difficile avec les autres matières.

Les années 1984 et 1985 seront marquées par de nombreuses actions syndicales spécifiques ou unitaires pour obtenir des moyens pour l'école.

Mais logiquement, hélas, cette pénurie pour l'EPS à l'école va s'accompagner d'un retour des formules d'animation sportive extra scolaire. Ainsi en 1984, une circulaire dite « Calmat-Chevènement » du nom des deux ministres(EN et JS) propose, au nom de l'aménagement du temps scolaire, une formule d'animation sportive para-scolaire. Il y aura une circulaire voisine en 1989 dite « Jospin-Bambuck » et entre temps les *Contrats bleus* de 1986 avec le gouvernement Chirac. On retrouve ainsi une ligne constante d'expédients devant la difficulté

de démocratiser une EPS de qualité. J-P. Chevènement relancera même pour sa part la distinction entre matières principales et matières secondaires.

1989 : une grave régression évitée, des bivalents EPS au collège !

Curieusement cet épisode est ignoré par la plupart des histoires de l'EPS. La promesse de Chevènement en 1984, 80% des jeunes au bac, semble coûter trop cher!

Ainsi, devant la vague lycéenne, le gouvernement Rocard va concocter fin 1988 une proposition draconienne, concertée de surcroît avec la FEN qui y gagnait aussi le moyen de conserver sa majorité interne : agrégés pour le supérieur, certifiés pour les lycées, bivalents – formés à bac + 3 sur deux disciplines – pour les collèges. Pour l'EPS, le recul serait considérable : « Chronique d'une mort annoncée ? » interroge l'édito du bulletin SNEP de décembre 1988, alors que l'EPS venait d'obtenir l'arrêt du recrutement

des PA et la création de l'agrégation. Quel avenir pour le contenu de l'EPS dans cette nouvelle hypothèse?

La réaction syndicale de tous les enseignants du second degré va être exceptionnelle: 4 grèves; 100 000 manifestants le 4 mars 1989. La négociation du SNES et du SNEP avec L. Jospin permettra l'abandon du projet et la revalorisation de tous les enseignants du second degré (création d'une horsclasse, concours internes, recrutements accrus) le CAPEPS passe de 355 postes en 1988, à 533 en 1989, et à 844 en 1990. On va s'approcher des 3 h collèges!

Ainsi un épisode de la démocratisation de l'EPS s'est joué directement au sein de l'enjeu de la démocratisation du second degré et en liaison directe avec la question de la qualification des enseignants.

Il y a en plus une morale : la FEN ne survivra pas (ni le SNEEPS) à ce moment peu glorieux marqué par l'exclusion du SNEP ce qui entraîne une scission et la création de la FSU en 1993, le SNEP deviendra ainsi le seul syndicat de l'EPS! Mais 1989, c'est aussi l'année d'une loi d'orientation pour l'éducation qui n'a intégré l'objectif « EPS » au lieu du terme « APS » que grâce à nos interventions, lors d'un ultime débat au Sénat .

Par la suite, en 1991, Le CNP se prononce pour les 3 h au lycée mais Lionel Jospin restera silencieux sur cette proposition, notamment le 3 juin 1991, à l'occasion du séminaire à la Sorbonne sur les 10 ans d'intégration de l'EPS. (note 8 : cette décennie d'EPS (81-91) est analysée dans le bulletin SNEP de septembre 1991 sous le titre « Une occasion historique manquée ? »)

1994 : 4 heures en sixième, l'ultime progrès, divine surprise ou chant du cygne ?

L'EPS va bénéficier d'une conjoncture assez exceptionnelle et, autre cas d'école, va jouer sa situation dans le cadre d'un enjeu touchant l'ensemble du service public d'éducation .

En 1993, suite à la proposition de la nouvelle majorité de droite et du gouvernement Baladur, de faire voter une loi d'aide à l'enseignement privé, une réaction considérable du camp laïque va se produire et contraindre, en plus du retrait du projet de loi, à une négociation globale sur les besoins du système éducatif. Cette négociation sera conduite par le ministre François Bayrou.

Il se trouve que le SNEP avait lancé fin 1993 une grande campagne d'opinion originale sur le thème « Donnons du corps aux études! » avec affiches, tracts, pétitions, appel de personnalités. Il est donc entré dans la négociation en position avantageuse. Il venait en plus de démontrer une représentativité remarquable aux élections professionnelles de 1993 (plus de 80%). Enfin, outre le rappel de l'idéal des 5 heures, deux arguments ont porté : le retard du 1er degré et le début des difficultés d'intégration en collège. C'est pourquoi l'idée de renforcer l'EPS en 6e comme voie originale de réussite a été entendue. Cette décision de porter l'horaire de 3 h à 4 h - qui fut appliqué non sans quelques interventions revendicatives notamment de la part des étudiants impliquait en effet la création de 1600 postes supplémentaires. En même temps, une option EPS au lycée est créée, ce qui, à défaut de l'augmentation de l'horaire obligatoire, constitue quand même un progrès intéressant.

Par la suite, les recrutements au CAPEPS vont progressivement atteindre le millier, mais cela permet d'équilibrer sans plus les départs à la retraite et la progression des effectifs. Une certaine stabilisation des horaires s'installe donc.

Enfin le début des années 2000 verra le retour d'une remise en cause non innocente du sport scolaire et de ses moyens d'encadrement.

A côté, la situation du primaire illustre de façon caricaturale le refus de démocratisation et aussi la réalité des trois courants pointés en préambule : discours « général » persistant sur l'EP malgré des programmes cependant plus culturels, simple animation sur le terrain avec des intervenants extérieurs en corollaire avec le sabordage des conseillers pédagogiques d'EPS, et l'affaiblissement de la formation initiale avec un horaire réduit à h .

1993-1996: les programmes: enjeu de la démocratisation qualitative?

La crise entre le SNEP et le Ministère éclate en 1995 à l'occasion de la rédaction des programmes collège. Elle permet au SNEP, après une période peutêtre laxiste, de manifester sa cohérence et sa fidélité à l'orientation et au projet pédagogique avancés dès 1969 mais avec un argumentaire sérieusement approfondi et actualisé grâce notamment aux cinq colloques tenus en quinze ans (Cf. bibliographie). Ce fut donc un moment important de l'action pour la démocratisation qualitative, comme l'avait été le moment d'action contre les CAS ou contre le culte de l'enfant au

La 4^e heure en 6^e, qu'est-ce que ça a changé pour toi dans ton établissement?

Alain Laurent, Charente

J'étais à l'époque en collège dans le Pas-de-Calais, on n'a pas augmenté le nombre d'APS, mais on a augmenté la longueur des cycles, ce qui permet de stabiliser les apprentissages

Du coup, cela a une incidence sur les autres niveaux, on a diminué le nombre de cycles pour augmenter leur durée.

Quand je suis arrivé en Charente, il y avait encore des mini-cycles de 6 séances, aujourd'hui on a 12 à 16h effectives de pratique (minimum 8 séances de 2h ou 10 séances

« La 4e heure en 6e, ça a tué les séances d'une heure quand tu as goûté aux séances de 2h, ça change les choses... les séances d'une heure n'existent plus ».

Brigitte Trignac, Grenoble

Je crois que j'ai toujours connu la 4^e heure 6^e.

De toute façon, l'heure seule, tu ne peux pas travailler. Tu peux si tu fais des sports co, faire uniquement du jeu... mais dans les autres APS le temps d'expliquer, d'installer... la séance est déjà finie !

Les séances d'une heure, c'est une aberration ! 2 fois 1 h 30, c'est déjà mieux. Pour moi, le minimum, c'est une séance de deux heures. Dans mon établissement, en ce moment, on tente de regrouper l'heure isolée sous forme d'après-midi entiers. Le problème, c'est qu'on rentre dans un système d'annualisation des services et c'est en contradiction avec nos mandats syndicaux. Mais du point de vue pédagogique, c'est la solution qu'on a retenue.

Raymond Bahl, Strasbourg

Je suis en centre ville et ça nous a surtout posé des problèmes d'équipements. Cela s'est un peu réglé par la suite, parce qu'on diminué le nombre de classes en augmentant le nombre d'élèves par classe ! On a donc 4 h mais avec 30 élèves au lieu de 25!

Globalement, les collègues sont satisfaits de la 4^e heure en 6^e ; les élèves nous demandent toujours pourquoi l'horaire diminue en 5e

Sur les contenus, j'en ai profité pour introduire la danse dans ma programmation.

Cathy Boissin, Cagnes sur mer

4 h en 6^e... il en faudrait aussi en 5^e, 4^e. Si on veut qu'il y ait des apprentissages réels, il ne faut pas papillonner et il vaut mieux faire des cycles assez longs (en deçà de 10 séances de 2 h, tu ne « poses » rien).

Par exemple, dans une séance d'une heure, en HB, si tu travailles sur des compétences spécifiques, tu ne travailles pas sur l'arbitrage ou l'inverse, si tu veux qu'ils apprennent à arbitrer, tu n'as pas le temps de faire autre chose. En une heure, tu ne travailles pas en ateliers. En une heure, le prof dirige, avec 2 h, tu as le temps de travailler sur les rôles sociaux (juge, secrétaire...). La 4º heure 6º a une conséquence indirecte sur les autres niveaux. A partir du

moment où on a fait un travail de fond en 6e dans les APS où les apprentissages se font mieux à cet âge là (gym, natation), on a pu ouvrir après sur d'autres APS (voile, escalade) en 5e et 4e.

Didier Blanchard, collège REP (Nord)

La 4^e heure 6^e, ça nous permis d'àugmenter le nombre d'APS supports d'enseignement (3 cycles supplémentaires de 12 séances d'une heure).

De nouvelles connaissances et compétences sont abordées permettant, à la fois, l'acquisition de nouveaux pouvoirs moteurs et l'approfondissement d'objectifs éducatifs. Cela a eu également des répercussions sur les licenciés AS : le pourcentage d'élèves de 6e est plus important.

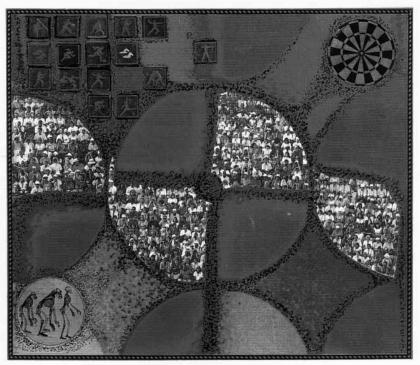
4 heures d'EPS par semaine, ça m'apparaît d'autant plus prioritaire que mon établissement scolarise principalement des élèves venant de milieu défavorisé.

Nathalie François, collège Aunay

La 1ère année, on avait essayé de travailler sur l'échauffement et la relaxation. On faisait notre cours d'une heure trente et une demie-heure de relaxation. On s'est tenu à cette contrainte pendant un an, mais la 2^e année, on a abandonné et on a fait des cours de 2 h sur l'APS étudiée. Depuis, on ne fait plus de relaxation, ni de ce qu'on pour-rait appeler « hygiène du corps ». C'est dommage sans doute, mais les élèves n'étaient pas très motivés et on tournait en rond, sans doute par manque de formation... Je me sens plus forte dans les APS pour faire progresser mes élèves.

Catherine Vigier, lycée Marseille La 4º heure en 67, c'est pour moi, le souvenir d'une élève en particulier, une gamine de la cité dans laquelle se trouvait le collège. Je l'avais 4h en EPS, elle venait à l'AS et je l'avais encore 2 h dans un projet du collège ! j'avais l'impression que c'était ma fille, elle ne prenait aucune décision pour sa vie sans me demander mon avis ! Avoir les élèves longtemps permet de compter pour eux !

E.P.S. CONTENUS et DIDACTIQUE



faisons ensemble l'éducation physique et sportive que nous voulons

centre en 1989. Il est significatif que cet enjeu ait d'ailleurs été remis en perspective au congrès de Montargis en 1995, congrès qui a souligné la nécessité pour la profession de se doter d'un projet culturel et social explicite et qui a décidé de créer le centre EPS et Société. Nous renvoyons pour le fond du débat aux numéros 5 et 6 de la revue Contre Pied (ainsi qu'au n°13 sur la danse) et aux autres articles de ce numéro, notamment celui sur les programmes lycées de C. Couturier.

Soulignons simplement la légitimité de l'intervention du SNEP, contestée par certains institutionnels, en affirmant qu'un programme est d'abord un objet politique qui permet à la société de pouvoir vérifier si les objectifs éducatifs et culturels sont atteints, c'est un contrat social entre les enseignants, les jeunes et la société. Le SNEP a été dans son rôle en demandant des programmes garantissant pour tous les jeunes, l'appropriation critique mais effective d'une culture commune des APSA intégrant les dimensions santé et citoyenne ; ce qui implique une évaluation en cohérence.

C'est parce que le programme proposé

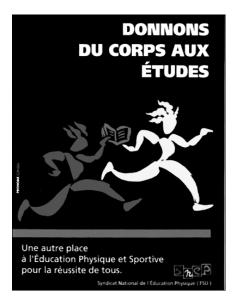


permettait d'échapper à cette obligation de garantir ces acquisitions culturelles que le SNEP a demandé et obtenu son retrait. Un compromis imparfait a été obtenu .Le débat a continué avec les programmes lycées. Enfin il semble recommencer presque à zéro pour les collèges (CF. l'article de A. Becker, bulletin SNEP, juillet 2005). Une clarification épistémologique serait salutaire. Ceci explique pourquoi c'est l'histoire des débats « programmes » qui donne le plus matière à des « histoires » différentes selon l'option adoptée (note 8 sur la version Martin-Klein) Un constat devrait interroger les historiens de l'EPS: c'est le fait que les conceptions généralistes ou transversalistes semblent convenir assez bien à l'idéologie néo-libérale inégalitaire sur l'école ; ceci sans faire de procès d'intention à quiconque. Mais la bonne foi ne suffit pas ni l'excuse du poids de notre histoire.

2005 : où en est la démocratisation aujourd'hui ?

(voir témoignage de Serge Chabrol)
Quelles leçons peut-on tirer de ce regard
syndical sur notre histoire, qui appelle
naturellement un débat pluraliste?
Nous avons souligné en préambule la
nécessité de ne pas séparer les dimensions quantitative et qualitative de cette
démocratisation. Cela permet de constater que le refus de la démocratisation
de l'EPS s'est manifesté de deux manières distinctes ou plus souvent conjointes:

- par la mise en cause de l'existence même de la discipline du fait d'horaires réduits ou inappliqués et d'absence d'enseignants et d'équipements
- par la mise en cause de la qualité de l'EPS en référence à notre conception de la démocratisation, laquelle doit avoir pour objectif de répondre au droit de tous les jeunes d'acquérir, dans le service public d'éducation, un niveau culturel satisfaisant dans le domaine des APSA, ceci bien sur dans une visée humaniste. Schématiquement, deux sortes de démocratisations ont été contestés : la massification d'une simple animation sportive, la prescription d'une EP de base, (formaliste, générale, transversale), version apparemment scientifique prolongeant la tradition hygiéniste. Chaque type de ministère, JS ou EN, a pesé dans le sens de sa fonction politique propre. Il est d'ailleurs frappant de constater que le discours général (« l'EP existe parce qu'on la nomme » dirait M. Onfray auteur d'un remarquable « Traité d'athéologie ») a parfaitement cohabité avec des pratiques d'animation comme



le 1^{er} degré en donne encore la preuve visible.

Ce lien entre démocratisation et contenu n'est pas propre à l'EPS. Des débats vifs existent concernant par exemple le français pour proposer des contenus non formels, non élitistes, et efficaces face aux inégalités sociales, à l'échec, aux difficulté propres aux garçons par exemple en lecture. L'EPS a sûrement encore beaucoup à faire sur les plans didactiques et pédagogiques pour mieux résister à l'idéologie libérale scolaire dominante qui propose des contenus masquant les inégalités. On mesure les responsabilités des centres de formations STAPS et IUFM à l'égard des futurs enseignants pour éviter que l'insuffisance des formations pratiques et théoriques sur les APSA elles-mêmes n'entraîne une véritable crise de compétence professionnelle.

On comprend que le SNEP, outil principal d'une profession militante ait dû prendre ses responsabilités sur tous les aspects de cette démocratisation pour créer les rapports de force nécessaires. Comment continuer à ignorer au vu de cette histoire, cette logique des rapports de force, comme le caractère méritoire de cette aventure professionnelle collective?

Donc il s'agit une démocratisation très relative, inachevée, fragile au moment où les changements de notre société posent la question de la place de l'EPS dans une école de faible ambition et face au système néo-libéral actuel du sport et des loisirs. Cette situation qui en rappelle d'autres – merci l'histoire! – ne doit pas nous empêcher de maintenir, voire de reconstruire, l'utopie des 5 heures, et de débattre avec ceux qui ont parfois tendance à aller au devant des solutions de

L'état de la démocratisation en 2005

Serge Chabrol, secrétaire national fait le point

Si on aborde la question de la démocratisation sur le plan uniquement des horaires, on peut dire que les horaires officiels en EPS en collèges et lycées sont globalement inscrits à l'emploi du temps des élèves dans la plupart des établissements, (sauf dans des sections de CAP ou bac pro). Autre chose est l'horaire réel de pratique compte tenu des temps de déplacement ou des conditions de travail (installations, effectifs...). Dans les faits existe une grande disparité.

Les horaires officiels de l'ĚPS obligatoire sont de seulement 2 h hebdomadaires en lycées général et techno, ainsi qu'en BEP, de 2 h 30 en CAP et 3 h en bac pro (compte tenu des stages lourds en entreprise, ce n'est guère supérieur aux LGT, sur l'année). En collège 4 h en 6e et 3 h dans les autres classes. 1

S'ajoute à cet horaire obligatoire des heures optionnelles, pour certains élèves (options en lycées GT, ateliers de pratique dans certains LP, sections sportives scolaires). Un nombre non négligeable d'élèves bénéficient donc d'un plus en EPS. Sans parler du sport scolaire.

Pour le SNEP, le développement d'options ou de SSS ne sauraient justifier une stagnation et encore moins une régression des horaires obligatoires pour tous.

Nous avons obtenu il y a quelques années maintenant le passage de trois à 4 h en 6^e et de 2 h à 2 h 30 en CAP. Ces progrès non négligeables restent insuffisants. L'exigence d'augmentation des horaires, intimement liée à celles sur les conditions de travail et d'enseignement est une préoccupation permanente du SNEP qui revendique toujours les 5 h d'EPS semaine avec une première étape de 3 h en lycées et de 4 h en collèges.

En 2004/2005, au moment où dans d'autres pays européens (Italie, Pays Bas), l'horaire EPS était réduit ou laissé à l'appréciation de chaque établissement, nous avons été confrontés à la réforme Fillon qui entendait réduire la place de notre discipline. Les actions multiples menées par la profession sous l'impulsion du SNEP, la signature par 450 000 citoyens de notre pétition « Une éducation sans EPS n'est pas une éducation », les interventions auprès des députés et sénateurs ont permis de mettre notre discipline au centre des débats parlementaires, de gagner le retour du caractère obligatoire de l'EPS aux examens et ont obligé le ministre à réaffirmer que les horaires d'EPS seraient maintenus. Pour autant elle n'est pas dans le socle commun, centre de gravité de la loi.

Toute menace concernant l'EPS à l'école et le sport scolaire n'est pas écartée à moyen terme et la loi Fillon offre aux gouvernements une assise légale pour déscolariser l'EPS (mais aussi les arts plastiques...). Les opérations du style des « carrefours sportifs, CAS et SAS » des années 1970 peuvent ressortir à tout moment.

La profession a montré dans sa lutte contre la loi Fillon qu'elle était capable de mobilisations fortes ; parents, sportifs, militants associatifs sollicités ont manifesté leur soutien.

Il nous faut maintenant poursuivre et créer un rapport de forces pour obtenir une augmentation des horaires. Le forum pour l'EPS et le sport, organisé en novembre par le SNEP et EPS et Société y participe. D'autant que la question des horaires n'est pertinente que si elle s'accompagne d'une autre, celle des contenus d'enseignement. L'action du SNEP sur ces deux tableaux indissociables constitue une originalité que nous revendiquons haut et fort o

1. Pour le public, ceci concerne 2,6 millions de collégiens répartis dans 104 300 classes, 453 000 élèves en PL pour 25 200 sections et 1,56 millions de lycéens répartis dans 40 280 classes de lycées généraux et technologiques (source : références et statistiques du MEN).

capitulation (fut-ce au nom de la modernité ou de l'Europe). De même, la situation désolante du 1^{er} degré, du supérieur, voire des lycées, doit continuer à alimenter davantage notre capacité d'indignation et d'intervention!...

Plus que jamais le projet EPS pour demain dépend des acteurs qui le porteront même s'il est lié aussi à la question d'une alternative politique et sociale crédible. Mais ceci est une autre histoire \Box